

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE101 Communication: Introduction			
Ancien Code	SOCM1B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO1010		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie DELBART (delbarts@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour objectif de mener les étudiants à comprendre les enjeux de la communication en général.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
 - 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
 - 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
 - 2.3 Établir et respecter des conventions
- Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**
 - 3.1 Identifier et s'approprier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
 - 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
- Compétence 5 **Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
 - 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche Activité Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B01A Introduction aux démarches de la communication

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Introduction aux démarches de la communication			
Ancien Code	23_SOCM1B01A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO1011		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie DELBART (delbarts@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- Amener les étudiants à comprendre les enjeux de la communication en général.
- Développer l'écoute et le dialogue.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

1. À travers les exercices pratiques faits au cours (liés aux documents analysés), l'étudiant sera amené à comprendre les enjeux de la communication et de l'information en général.
2. Aborder les différents métiers de la communication.
3. Comprendre l'évolution de la technologie et son impact sur les métiers de la communication.
4. Dégager les enjeux/les difficultés d'une communication de groupe, d'un leadership...
5. Comprendre les limites de la communication (bruits, signes, modèles de communication, ...)
6. Comprendre les liens étroits entre les différents secteurs de la communication.
7. Placer la communication dans une perspective historique et humaine.
8. Analyser la communication interpersonnelle, le langage des médias, le verbal et le non-verbal.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Naissance de la communication : premiers écrits, premiers cris.
- La communication : un essentiel.
- Les modèles de communication
- Les métiers de la communication
- La rumeur
- La communication de groupe
- Analyse d'une lecture : « Huis clos » de Jean-Paul Sartre
- L'enjeu humain de la communication
- La communication animale
- La production de l'information
- Le non-verbal
- L'analyse des conversations, les rituels de l'interaction
- Le dropshipping, les réseaux sociaux, ...

Démarches d'apprentissage

Cours théorique essentiellement « fabriqué » à partir d'exercices pratiques et d'études de cas. Des séances de

questions-réponses sont prévues après chaque partie. De nombreux supports (articles, documentaires, ...) sont proposés. Des notes de synthèse sont distribuées aux étudiants.
Un cours en ligne permet aux étudiants de se procurer les documents projetés en séances et de retrouver les divers liens (sites web etc.) montrés et commentés en séances.

Dispositifs d'aide à la réussite

Dernier cours consacré à une synthèse de la matière et aux questions posées par les étudiants.
Au terme des épreuves, les étudiants ont la possibilité de consulter leur copie.

Sources et références

WESPHALEN M.-H. et LIBAERT Th., Communicator : toute la communication d'entreprise, Paris, Dunod, 2009.
CABIN Ph. et DORTIER J.-P., La communication - État des savoirs, Sciences Humaines, Éd., 2008.
SARTRE J.-P., Huis clos, Ed. Gallimard, 1947

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et PPT.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1-Q3 : examen écrit pour 100 % des points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).